

Session Plénière du 20/12/2018

RAPPORT N°18.06.03 – SRADDET

Amendement du groupe Rassemblement National n°1

Orientation 4 : Intégrer l'urgence climatique et environnementale et atteindre l'excellence éco-responsable.

Objectif n° 16 : une modification en profondeur de nos modes de production et de consommation d'énergie.

Page 107, remplacer le paragraphe :

« Accompagner la sortie progressive du nucléaire, en cohérence avec l'objectif national de la LTECV de réduire la part du nucléaire dans la production d'électricité à 50% à l'horizon 2025, et les mobilités professionnelles liées notamment au gisement d'emplois du secteur des ENRR. »

Par le paragraphe suivant :

« Anticiper la fin de vie des réacteurs les plus anciens à partir de 2041 (Dampierre en Burly) en soutenant les projets d'installation de nouvelles tranches sur les sites existants, afin de conforter la filière nucléaire française et régionale porteuse d'emplois d'avenir, tout en réduisant l'émission de gaz à effet de serre, et en limitant la consommation de foncier agricole et naturel par les champs d'éoliennes et les fermes photovoltaïques. »